

## Procès-verbal de la Commission de Surveillance des opérations de vote du CREIF

---

### Etaient présents :

- Hervé Delambre, Président de la CSOV – *fléchage Tourisme*
- Béatrice Boyaval, Membre de la CSOV – *fléchage Poney*
- Florence Ciucci, Déléguée Générale du CREIF
- Benoît Cayron-Renaux, Responsable de la Communication du CREIF

### Absent :

- Bruno de Pellegars Malhortie, Membre de la CSOV – *fléchage Cheval*

---

En application de l'article XVIII des Statuts du CREIF, la Commission de Surveillance des opérations de vote (CSOV) statue sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du Comité Directeur du CREIF lors de l'Assemblée Générale Elective du 21 décembre 2017.

Les membres de cette commission ont été désignés par le Comité Directeur lors d'une consultation par mail envoyé le 20 octobre 2017 en application de l'article XVIII des Statuts et de l'article 9 du Règlement intérieur.

En application de l'article XVIII.A des statuts et 9.A du Règlement Intérieur du CREIF, Vincent Boubet a démissionné de la CSOV. Conformément à l'article 9.C du Règlement Intérieur du CREIF, Béatrice Boyaval le remplace.

Par conséquent, la commission se déclare compétente pour siéger et délibérer valablement.

En application de l'article 9.B du règlement Intérieur du CREIF, le Président de la CSOV avait habilité Florence Ciucci et Benoît Cayron-Renaux à recevoir tous les documents destinés à la CSOV.

Avant l'ouverture des candidatures reçues au siège du CREIF, les membres de la commission de Surveillance des opérations de vote relisent l'ensemble des dispositions statutaires et réglementaires liées à la recevabilité des candidatures.

Il est porté l'analyse sur la conformité des candidatures aux dispositions générales et spécifiques du dépôt de la/ des liste(s) prévues dans l'article XIII.C des Statuts du CRE et 8 du Règlement Intérieur.

Le président de la Commission de Surveillance des opérations de vote procède à l'ouverture du pli contenant le courrier de la **liste menée par Emmanuel Feltesse**.

### Contrôle des dispositions statutaires et réglementaires

Après analyse, la commission constate que cette candidature :

- Est bien arrivée au siège du CREIF au plus tard le 11 novembre 2017, date limite fixée par le Comité Directeur pour la réception des listes, conformément à l'article 6.A du Règlement Intérieur ;
- Comporte 14 postes spécifiques conformément à l'article XIII.C des Statuts du CREIF :
  - Cavalier de compétition de CSO : Christian Formagne – représentant le département de Paris (75),
  - Cavalière de compétition de CCE : Carla Lefaure
  - Officiel de compétition de CSO : François Prost – représentant le Département des Hauts-de-Seine (92),
  - Officiel de compétition de CCE : Julien Pelletier,
  - Éducateur d'équitation : Aurélie Lavedrine,
  - Éducateur d'équitation : Juliette Franchi – représentant le Département du Val-d'Oise (95),
  - Éducateur d'équitation : Brigitte Rinaldi – représentant le Département de Seine-Saint-Denis (93),
  - Éducateur d'équitation : Nathalie de Stefano – représentant le Département du Val-de-Marne (94),
  - Éducateur d'équitation : Alexandra Costecalde,
  - Éducateur d'équitation : : Audrey Poupardin – représentant le Département de l'Essonne (91),
  - ATE, GTE, maître randonneur ou baliseur : Anna Geist,
  - ATE, GTE, maître randonneur ou baliseur : Quentin Aribaud,
  - Organisateur de compétition : Déborah Smaga – représentant le Département des Yvelines (78),
  - Organisateur de compétition : Sarah Go – représentant le Département des Seine-et-Marne (77) ;
- Comporte 6 postes affiliés conformément à l'article XIII.C des Statuts du CREIF :
  - Fléchage Cheval : Pierre Douguet,
  - Fléchage Cheval : Nathalie Lienard,
  - Fléchage Poney : Vincent Boubet,
  - Fléchage Poney : Virginie Lameger,
  - Fléchage Tourisme : Marie-France Lagier,
  - Fléchage Tourisme : Abdelkader Ikhlef ;
- Comporte 3 postes agréés conformément à l'article XIII.C des Statuts du CREIF :
  - Fléchage Cheval : Anne de Sainte Marie,
  - Fléchage Poney : Pascal Mulet-Querner,
  - Fléchage Tourisme : François Lejour ;
- Respecte la répartition des postes hommes/femmes au sein du Comité Directeur conformément à l'article XIII.C des Statuts et au tableau communiqué par la FFE :
  - 1 femme et 2 hommes dans la catégorie agréée,
  - 3 femmes et 3 hommes dans la catégorie affiliée,
  - 10 femmes et 4 hommes dans la catégorie spécifique ;
- Est accompagnée pour le candidat au poste de Président des justificatifs de son statut conformément aux articles XII.A et dernier D des Statuts ;

- Est accompagnée pour chaque candidat à un poste au Comité Directeur des justificatifs relatifs aux conditions de majorité et d'ancienneté de licence conformément à l'article XIII.B des Statuts ;
- Fait apparaître le numéro de licence en cours de validité de chaque candidat, conformément à l'article XIII.B des Statuts ;
- Est accompagnée, pour chaque candidat à un poste de la catégorie spécifique du justificatif des caractéristiques exigées au titre du poste auquel il se présente conformément à l'article 8.A du Règlement Intérieur ;
- Fait apparaître le numéro de licence dirigeant de chaque candidat à un poste de la catégorie « affiliés » et chaque candidat à un poste de la catégorie « agréés ».

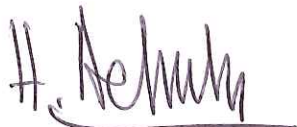
**Sur le fondement de l'article XVIII des Statuts et de l'article 9 du Règlement Intérieur, cette liste est déclarée recevable**

A Paris,

Le dimanche 12 novembre 2017

**M. Hervé Delambre**

*Président de la CSOV*



**Mme Florence Ciucci**

*Déléguée Générale du CREIF*



**Mme Béatrice Boyaval**

*Membre de la CSOV*



**M. Benoît Cayron-Renaux**

*Responsable de la Communication du CREIF*

